

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 19 septembre 2014 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire  
Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste numéro 1  
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste numéro 2  
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste numéro 3  
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste numéro 4  
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 6

Est absent :

Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste numéro 5

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

\*\*\*\*\*

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2014
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
  - 6.1 Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités
  - 6.2 Plan d'action Municipalité amie des aînés – Adoption
  - 6.3 Résolution d'appui – L'économie sociale : J'achète!
  - 6.4 Résolution d'appui au comité de candidature des villes de Saint-Jérôme et Mirabel dans sa démarche d'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2017
  - 6.5 Appel d'offres – Service de fourniture d'agents de sécurité
  - 6.6 Nomination d'un membre – Comité consultatif environnement
  - 6.7 Comité de permis de démolition – Nomination d'un président et d'un fonctionnaire désigné
  - 6.8 Annulation de constats d'infraction
  - 6.9 Avis de motion – Réglementer les activités sur le lac

- 7 Urbanisme
  - 7.1 P.I.I.A. – B-80, 8, avenue des Mésanges – Construction d'un agrandissement au bâtiment principal
  - 7.2 P.I.I.A. – B-307, 170 chemin d'Estérel – Nouveau parement extérieur au bâtiment principal
  - 7.3 P.I.I.A. – B-271, 200, chemin d'Estérel – Construction d'un agrandissement au bâtiment principal
  - 7.4 P.I.I.A. – B-575-1-1, 20, chemin Fridolin-Simard – Construction de lucarnes demi-rondes
- 8 Travaux publics
  - 8.1 Aucun sujet à traiter
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
  - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

\*\*\*\*\*

**2014-09-089 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

**ADOPTE** l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

**2014-09-090 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AOÛT 2014**

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2014 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

**ADOPTE** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 22 août 2014 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-091

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT** la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** la liste des comptes en date du 19 septembre 2014 au montant de 344 250.92 \$ dont :

- 319 761.25 \$ sont des comptes payés;
- 24 489.67 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2014-09-092

6.1 **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.5 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville s'est vue octroyer une subvention au montant de 496 650 \$ dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

**CONSIDÉRANT** que la Ville doit signer un protocole d'entente ayant pour objet d'établir les obligations du Ministre et du Bénéficiaire relativement au versement par le Ministre au Bénéficiaire d'une aide financière visant à permettre la réfection, le remplacement ou la construction d'infrastructures;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**AUTORISE** le Maire, Monsieur Jean-Pierre Nepveu, à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, dossier numéro 525122.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-093 6.2 **PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS – ADOPTION**

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**ADOPTE** le plan d'action 2015-2016-2017 à être présenté lors de l'assemblée publique de consultation qui aura lieu le 17 octobre 2014 à 17 h 30 dans le cadre de la démarche *Municipalité amie des aînés (MADA)*.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-094 6.3 **RÉSOLUTION D'APPUI – L'ÉCONOMIE SOCIALE : J'ACHÈTE!**

**CONSIDÉRANT** que les entreprises collectives sont mises en place pour répondre aux besoins des populations locales, qu'elles sont enracinées dans leur milieu et contribuent au dynamisme et à la vitalité des communautés;

**CONSIDÉRANT** que les entreprises d'économie issues de la mobilisation de personnes qui se sont regroupées pour produire des biens et des services et que ces entreprises ont également la capacité de rallier les forces du milieu afin de répondre aux besoins en favorisant l'émergence de nouvelles structures organisationnelles et devenant ainsi un important levier de richesse collective;

**CONSIDÉRANT** que ces entreprises sont fondées sur des valeurs collectives et qu'elles permettent une forme d'économie solidaire et durable;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

**RECONNAIT** l'apport socioéconomique des entreprises d'économie sociale au dynamisme des territoires et accepte de participer au développement de l'achat public auprès de ces entreprises;

**S'ENGAGE**, dans le respect des normes en matières d'octroi de contrats publics et municipaux, à s'approvisionner en biens et services provenant de l'économie sociale lorsque possible.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-095 6.4 **RÉSOLUTION D'APPUI AU COMITÉ DE CANDIDATURE DES VILLES DE SAINT-JÉRÔME ET MIRABEL DANS SA DÉMARCHE D'OBTENTION DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2017**

**CONSIDÉRANT** la volonté des villes de Saint-Jérôme et Mirabel d'obtenir l'organisation de la Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2017;

**CONSIDÉRANT** que le Cégep de Saint-Jérôme et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord sont des partenaires privilégiés dans l'organisation des Jeux;

**CONSIDÉRANT** que la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens;

**CONSIDÉRANT** l'impact positif qu'apportera une Finale des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique;

**CONSIDÉRANT** que cet événement mettra en valeur la culture laurentienne, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

**CONSIDÉRANT** que la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population;

**CONSIDÉRANT** que les Jeux du Québec est un évènement mobilisateur pour les jeunes des Laurentides, tant pour leur participation comme athlète que comme bénévole;

**CONSIDÉRANT** que le partenariat et l'entraide sont l'axe central de ces Jeux;

**CONSIDÉRANT** la capacité des villes de Saint-Jérôme et Mirabel, en collaboration avec la Commission scolaire Rivière-du-Nord et le Cégep de Saint-Jérôme et de leurs partenaires, à présenter cet événement;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**APPUIE** la candidature des villes de Saint-Jérôme et Mirabel pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec - Hiver 2017.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-096

6.5

**APPEL D'OFFRES – SERVICE DE FOURNITURE D'AGENTS DE SÉCURITÉ**

**CONSIDÉRANT** que le contrat relativement au service de fourniture d'agents de sécurité prendra fin le 14 janvier 2015;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**AUTORISE** le directeur général à procéder à un appel d'offres public pour le service de fourniture d'agents de sécurité.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-097 6.6 **NOMINATION D'UN MEMBRE – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un membre pour le Comité consultatif environnement;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

**NOMME** Madame Anna Dupuis Zuckerman à titre de membre du Comité consultatif environnement, dont le mandat se terminera à la séance ordinaire du mois de novembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-098 6.7 **COMITÉ DE PERMIS DE DÉMOLITION – NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ**

**CONSIDÉRANT** qu'un membre du Comité de permis de démolition doit être désigné à titre de président, pour présider toutes les séances du Comité, tel que stipulé à l'article 8.6.1 du règlement numéro 2009-528 concernant la démolition;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer une personne à titre de fonctionnaire désigné pour la supervision et l'application dudit règlement;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

**NOMME** Monsieur Roger Martel à titre de président du Comité de permis de démolition et le directeur du Service de l'urbanisme, Monsieur François Taché, à titre de fonctionnaire désigné.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-099 6.8 **ANNULATION DE CONSTATS D'INFRACTION**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a signifié à trois (3) personnes des constats d'infraction relativement au règlement de zonage numéro 2006-493 et ses amendements et que ces constats portent les numéros suivants : 2014-00006, 2014-00007 et 2014-00009;

**CONSIDÉRANT** que les constats d'infraction sont présumés signifiés lors de la prise de possession du courrier recommandé par le contrevenant et conséquemment, la poursuite est entreprise;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil juge qu'il n'est pas opportun de continuer les procédures légales dans ces dossiers;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

**ANNULE** les constats d'infraction numéros 2014-00006, 2014-00007 et 2014-00009.

Adoptée à l'unanimité

6.9 **AVIS DE MOTION – RÉGLEMENTER LES ACTIVITÉS SUR LE LAC**

Avis de motion est donné par Madame Christine Corriveau à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement visant à réglementer certaines activités sur les lacs en période hivernale.

7. **URBANISME**

2014-09-100

7.1 **P.I.I.A. – B-80, 8, AVENUE DES MÉSANGES – CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL**

**CONSIDÉRANT** la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

**CONSIDÉRANT** que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- les brochures illustrant les portes, les fenêtres, la couleur du toit, la couleur des moulures et des cadrages;
- un échantillon du déclin de bois en pin;

**CONSIDÉRANT** que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU14-0904, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal, tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-101 7.2 **P.I.I.A. – B-307, 170 CHEMIN D'ESTÉREL – NOUVEAU PAREMENT EXTÉRIEUR AU BÂTIMENT PRINCIPAL**

**CONSIDÉRANT** la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour le remplacement du parement extérieur sur des sections du bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

**CONSIDÉRANT** que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande, un échantillon de pierre;

**CONSIDÉRANT** que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU14-0905, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du parement extérieur sur des sections du bâtiment principal, tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-102 7.3 **P.I.I.A. – B-271, 200, CHEMIN D'ESTÉREL – CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL**

**CONSIDÉRANT** la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

**CONSIDÉRANT** que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- des échantillons et photos ainsi qu'une brochure;
- un plan de l'implantation de son projet, préparé par Monsieur Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre de la firme Beaudry, Jarry et Garneau inc., le 4 septembre 2014, sous la minute 16381, dossier 5030;
- un plan de réaménagement et agrandissement préparé par Monsieur Jean Damecour, architecte;

**CONSIDÉRANT** que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;



**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU14-0906, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal, tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité

2014-09-103

7.4

**P.I.I.A. – B-575-1-1, 20, CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD –  
CONSTRUCTION DE LUCARNES DEMI-RONDES**

**CONSIDÉRANT** la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction de lucarnes demi-rondes;

**CONSIDÉRANT** que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

**CONSIDÉRANT** que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- un échantillon du revêtement de la toiture;
- un plan de la façade;

**CONSIDÉRANT** que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements, à l'exception de la présence, la qualité, la précision et la clarté d'interprétation des documents soumis tel que le prévoit l'article 4.2;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU14-0907, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant, à la condition que le requérant dépose un plan de construction préparé par un professionnel;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

**ACCEPTE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction de lucarnes demi-rondes, tel que présenté par le requérant, à la même condition que celle établie à la résolution numéro CCU14-0907 du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 Aucun sujet à traiter

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2014-09-104

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

**LÈVE ET TERMINE** la présente séance à 17 h 28, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

---

Jean-Pierre Nepveu  
Maire

---

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier

*Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).*